



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, lors de sa séance ordinaire du **14 janvier 2013 à 19 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur les demandes de dérogation mineure décrites ci-après :

#### **Demande 2012-006 :**

Nature et effets : Permettre de refaire les stationnements d'une largeur d'accès à 23 mètres plutôt que 16 mètres tel que les existants, en dérogation au règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos.

Identification des sites concernés : 170-222, rue Pierre-Laporte, Asbestos.

#### **Demande 2012-007 :**

Nature et effets : réduire la marge de recul arrière à 53,34 mètres plutôt que 75 mètres tel que prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos.

Identification du site concerné : lot numéro 3 172 267, rue Dusseault, Asbestos.

Donné à Asbestos, Québec, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2012.

Me Marie-Christine Fraser, greffière